



Télévision régionale – Vaud-Fribourg

Zone de desserte et concession

Zone Région Vaud-Fribourg (no 2)

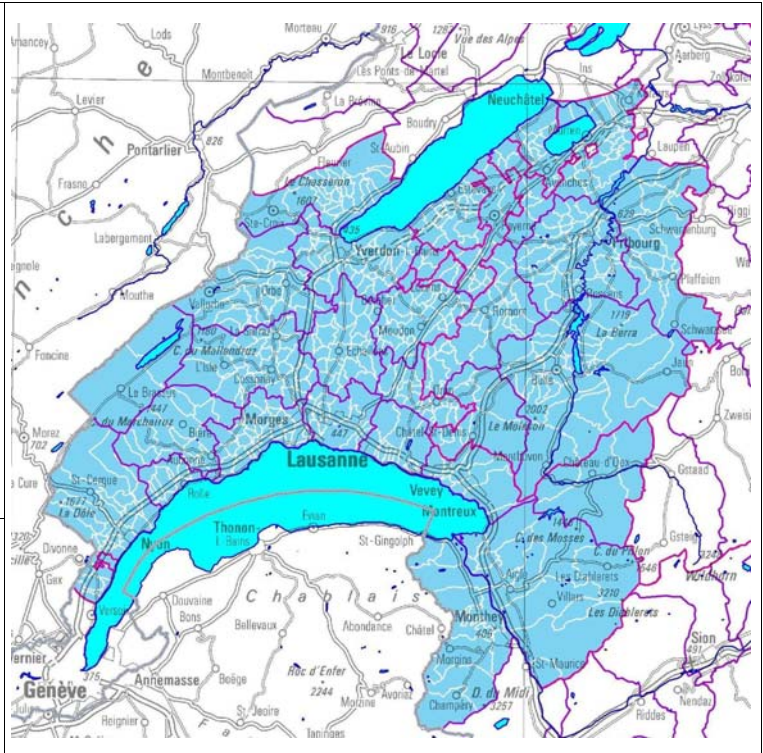
1 concession avec mandat de prestations et quot-part de la redevance de 3'208'475 francs.

Obligations:

le diffuseur est tenu de fournir une fenêtre d'information spécifique pour le canton de Fribourg qui correspond aux particularités politiques, économiques et culturelles de cette région. Ce programme doit être produit dans le canton concerné.

Candidatures

- Vaud Fribourg TV (Edipresse SA, Ville de Lausanne + autres communes vaudoises, Groupe St. Paul)
- Vaud Fribourg TV (Unicast SA)



La concession est octroyée à:

Vaud Fribourg TV (Edipresse)

cf. www.ofcom.admin.ch → Radio & Télévision → Actualités

Résultat de l'évaluation

Au niveau des conditions cadre pour la production des programmes, le projet présenté par Edipresse offre des garanties supérieures à celui d'Unicast SA. Le premier se révèle plus élaboré en matière de gestion de la qualité, de la formation et du perfectionnement ainsi que des conditions de travail du personnel. Les deux candidates ont une vision claire concernant la transposition de leur mandat de prestation journalistique. Toutes les deux remplissent de façon adéquate l'obligation de produire une fenêtre d'actualité consacrée au canton de Fribourg. Au niveau du programme, les deux dossiers sont de qualité égale.

En raison du fort engagement des pouvoirs publics vaudois au sein du projet Edipresse SA, et dans le souci de préserver l'indépendance du diffuseur face aux collectivités publiques, la concession charge le diffuseur de veiller à ce que la participation des pouvoirs publics et/ou du secteur parapublic au capital-action ou dans la composition prévue des organes dirigeants de la société ne dépasse pas 50%.

Critères de décision

Pour son évaluation, l'autorité concédante ne s'appuie pas sur n'importe quelle notion générale de qualité ni principalement sur la réaction du marché, actuelle ou attendue. Elle doit suivre les grandes lignes tracées par le législateur lors de l'introduction du système de répartition des redevances. Il s'agit notamment de l'attribution d'un montant aux médias électroniques, afin d'encourager les processus de formation démocratique de l'opinion et de la volonté – lesquels, dans une Suisse organisée de manière fédéraliste, se déroulent essentiellement à l'échelon régional.

L'appel d'offres concrétise les mandats prévus au niveau légal, et fixe les inputs et les outputs. Les inputs correspondent aux conditions à remplir sur le plan de l'organisation interne, des mesures à prendre en matière de personnel et des processus de gestion de la qualité à mettre en œuvre pour garantir la réalisation du mandat de prestations. Les outputs correspondent au programme tel qu'il devra être diffusé à l'avenir.

L'appel d'offre détaillé se trouve à l'adresse <http://www.bakom.admin.ch>.